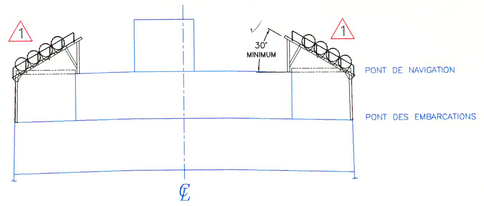

SECTION AU COUPLE 85
REGARDANT VERS L'ARRIERE

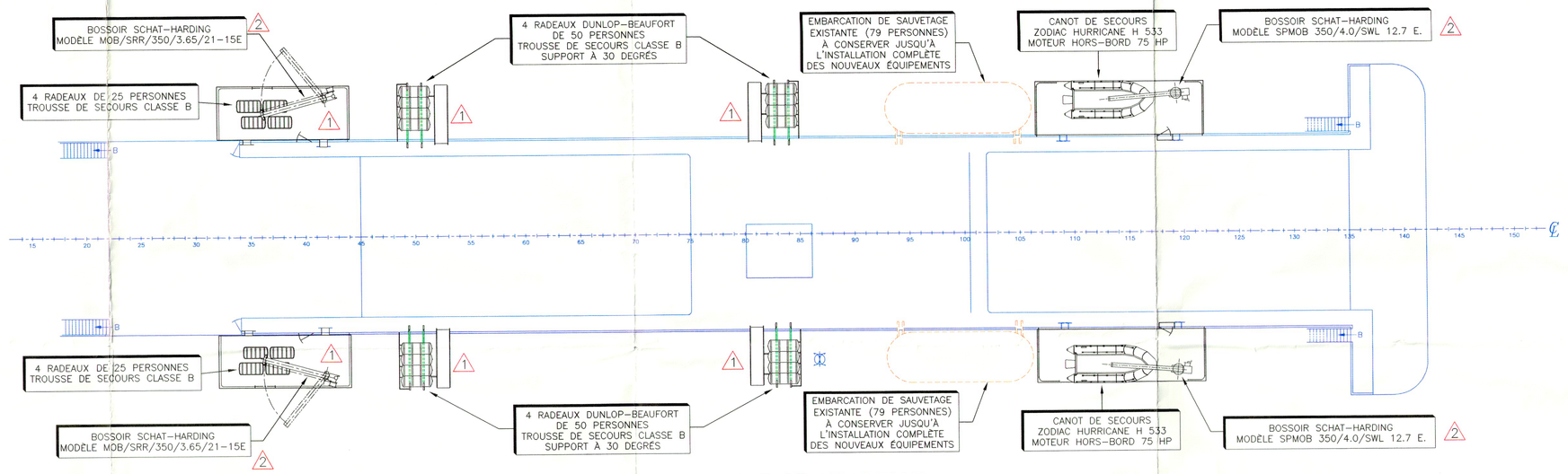

PONT DE NAVIGATION

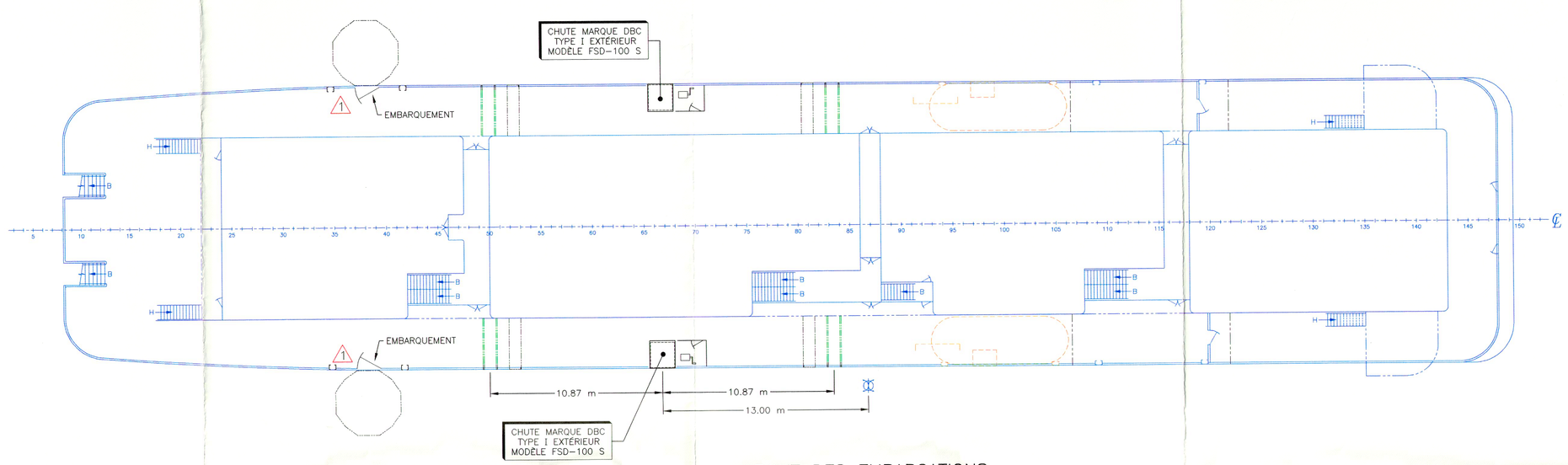

PONT DES EMBARCATIONS

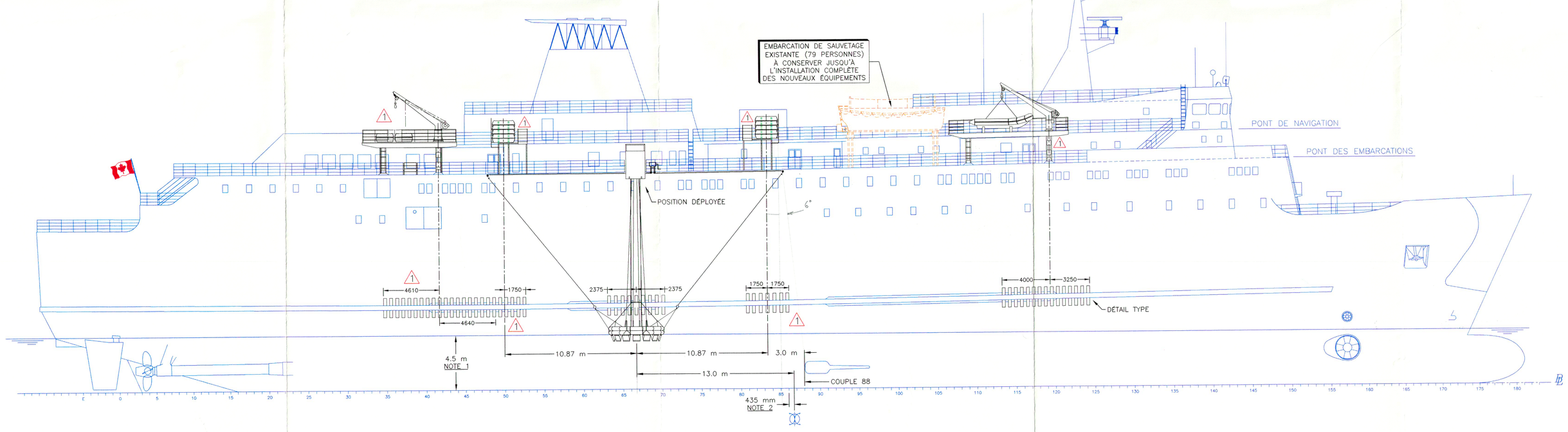

PROFIL

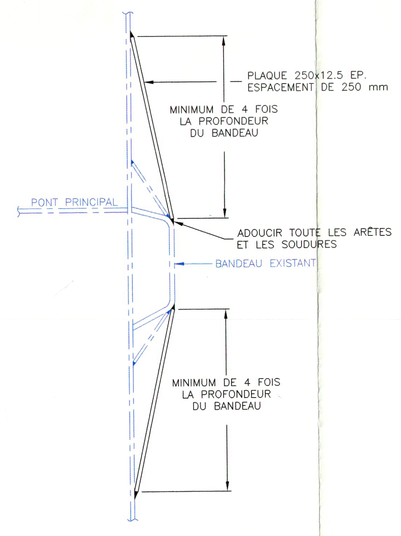

DETAIL TYPE
ÉCHELLE: 1=10

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

LONGUEUR HORS TOUT	122.00m
LONGUEUR ENTRE PERPENDICULAIRES	112.00m
LARGEUR HORS TOUT	18.60m
CREUX AU PONT PRINCIPAL	7.09m
TIRANT D'EAU EXTRÊME	4.814m
DEPLACEMENT EXTRÊME (eau salee)	6067 TONNES
PERSONNES A BORD (EQUIPAGE ET PASSAGERS)	800

CODE DES COULEURS

BLEU:	ELEMENTS EXISTANTS	
NOIR:	ELEMENTS AJOUTES	
VERT:	ELEMENTS A RELOCALISER	
ORANGE:	ELEMENTS A CONSERVER TEMPORAIREMENT	

NOTE

1- LE TIRANT D'EAU INDIQUE (4.5m) CORRESPOND AU TIRANT D'EAU MINIMUM D'EXPLOITATION POUR 800 PERSONNES.

2- POSITION DU MAITRE-COUPLE EVALUE A 435mm A L'AVANT DU COUPLE 86.

CLASSIFICATIONS

- NAVIRE NON CONVENTION, SOUS PAVILLON CANADIEN AUTORISÉ À TRANSPORTER PLUS DE DOUZE (12) PASSAGERS DANS DES VOYAGES DE CABOTAGE CLASSE II.
- CLASSÉ LLOYD'S REGISTER OF SHIPPING "ICE CLASS III - VEHICLE FERRY".

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DE SAUVETAGE

- DEUX (2) CHUTES VERTICALES APPROUVÉES, UNE DE CHAQUE COTE DU NAVIRE, DE MARQUE DBC, TYPE "I" EXTÉRIEUR MODELE FSD-100 S. CHACUNE DES CHUTES DOIT PERMETTRE L'EVACUATION DE QUATRE CENTS (400) PERSONNES PAR 30 MINUTES.
  No d'approbation T.C. 214-015.006
- SEIZE (16) RADEAUX GONFLABLES DE 50 PERSONNES, MARQUE DUNLOP-BEAUFORT , CHACUN EQUIPE DE LA TROUSSE DE SECOURS CLASSE B.[1] LES SEIZE (16) RADEAUX A REPARTIR EGALEMENT SUR QUATRE SUPPORTS (QUATRE (4) RADEAUX PAR SUPPORT). No d'approbation T.C. 214-017.211
- DEUX (2) CANOTS DE SECOURS COMPLETEMENT EQUIPES, UN (1) DE CHAQUE COTE DU NAVIRE, DE MARQUE ZODIAC HURRICANE, MODELE H 533, CHACUN PROPULSE PAR UN MOTEUR HORS-BORD DE 75 HP A GAZOLINE. (A 1.4.4) No d'approbation T.C. 093.040.022
- DEUX (2) BOSSOIRS POUR LES CANOTS DE SECOURS DE MARQUE SCHAT-HARDING MODELE SPMOB 350/4.0/SWL 12.7 E. 2
- 8 RADEAUX GONFLABLES DE 25 PERSONNES, CHACUN EQUIPE DE LA TROUSSE DE SECOURS CLASSE B ET POUVANT ETRE MIS A L'EAU AVEC LEUR PLEIN CHARGEMENT DEPUIS LES BOSSOIRS CI-DESSOUS. (Art 42(3), (am 2000))
- DEUX (2) BOSSOIRS POUR LES RADEAUX GONFLABLES CI-DESSUS, DE MARQUE SCHAT-HARDING, MODELE MOB/SRR/350/3.65/21-15E. 2

L'équipement de sauvetage doit être conforme au Règlement sur l'équipement de sauvetage, chapitre 1436 de la L.M.M.C. À cet égard :
Un plan relatif à l'équipement de sauvetage indiquant l'information requise par l'article 110 doit être soumis pour approbation.
Le navire doit avoir un plan d'évacuation, tel que requis par l'article 111.
Les dispositifs de mise à l'eau doivent être conformes aux exigences de l'article 129 et de la partie II de l'annexe IX.
Le navire doit être équipé de moyens de commande, d'alimentation et d'indication pour rentrer les ailerons de stabilisation, tel que requis par l'article 149.
En vertu des paragraphes 42(2) et (4), le navire doit avoir au moins deux embarcations de sauvetage ; dans l'éventualité où ces embarcations sont les embarcations existantes et qu'elles ne sont pas partiellement ou complètement fermées, l'acceptation de ces embarcations doit faire l'objet d'une demande d'exemption de la part du propriétaire, pour consideration et décision du Bureau.

TRANSPORT CANADA TRANSPORTATION RÉGLEMENTS TECHNIQUES CANADA Québec, QC

SUBJECT TO ALL STATUTORY TESTS IN ACCORDANCE WITH THE REGULATIONS. | SOUS RÉSERVE DES ESSAIS PRESCRITS PAR LES RÈGLEMENTS.

SUBJECT TO NOTATIONS IN RED | SOUS RÉSERVE DES ANNOTATIONS EN ROUGE

SUBJECT TO THE COMPLETION OF THE INSTALLATION RELATING TO THE SHIP INSPECTION. | SOUS RÉSERVE QUE L'INSTALLATION COMPLÈTE SOIT À LA SATISFACTION DE L'INSPECTEUR DU NAVIRE. | SATISFACTION DE L'INSPECTEUR DU NAVIRE.

Transport Canada / Transports Canada

APPROVED - APPROUVÉ
ON THE AUTHORITY OF THE MINISTER OF TRANSPORT UNDER THE CANADA SHIPPING ACT AND REGULATIONS MADE THEREUNDER / SUR LA DÉLÉGATION DU MINISTRE DES TRANSPORTS EN VERTU DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA ET DES RÈGLEMENTS CONNEXES
On behalf of the Regional Director, Ship Inspection, Department of Transport / Pour le chef du bureau régional de l'inspection des navires à vapeur, ministère des Transports
29 AVR. 1998
DATE

Voir aussi le plan mo 1802-905 approuvé le 16 mars 1999

REFERENCE(S)		
NO. DESSIN/ DRAWING NO.	TITRE/TITLE	PAR/BY DATE
DWG No. 01210 SHEET 6 OF 8	GENERAL ARRANGEMENT	VEROLME CORK DOCKYARD 6 MAY 1980

NO	NATURE	DATE	PAR
2	REVISIONS PAR SCHAT-HARDING	20-02-1998	S.L.
1	REVISIONS PAR NAVTECH	20-02-1998	S.L.

REVISION(S)

APPROBATION(S)

PAR	DATE

RÉALISÉ PAR

NAVTECH INC
NAVAL ARCHITECTURE NAVALE
GÉNIE MARITIME COURTAGE EXPERTISES MARITIMES
105, Côte de la Montagne, Suite 701
Québec, Canada, G1K 4E4
Tél.: (418) 694-0534 Fax: (418) 694-2259
e-mail: info@navtech.ca

POUR

C.T.M.A.
LE GROUPE CTMA
C.P. 245, CAP-AUX-MEULES
ILES-DE-LA-MADELEINE (Québec) G0B 1B0
Tél.: (418) 986-6600 Fax: (418) 986-6198

APPROUVÉ PAR _____

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DE NAVTECH INC. ET NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE COPIÉ, REPRODUIT ET/OU UTILISÉ, EN TOUT OU EN PARTIE, SANS LA PERMISSION ÉCRITE DE NAVTECH INC.

PRÉPARÉ PAR	ATTENTION
P.E. BARBEAU CHARGÉ DE PROJET	AVIS AUX PERSONNES DALTONIENNES, VOIR EXEMPLE CI-DESSOUS POUR LES COULEURS SUR CE DESSIN. VERT / ROUGE / MAGENTA; BLEU / JAUNE / ORANGE; CYAN / NOIR / GRIS
S.L. DESSINÉ PAR	TERMINÉ EN FÉVRIER 1998
P.E.B., M.L. VÉRIFIÉ PAR	COPIE ÉMISE LE 28 FEV. 1998
P.E.B. APPROUVÉ PAR	ÉCHELLE 1=150 OU TELLE QU'INDIQUÉE
1802-007.DWG CODE	

TITRE

PLAN DE LOCALISATION DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE

NOM DU NAVIRE

"MADELEINE"

NUMÉRO DU DESSIN	FEUILLE	REV.
1802-9700	1/1	2

REV. 09/97